

PROVINCE DU RUANDA-URUNDI.
RÉSIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE DU MULERA.

Ruhengeri, le 23 mai 1928.

N° 157/Ang.

RUHENERGI

23971

Monsieur le District Commissioner,

Comme suite à votre lettre N° 329/97 en date du 5 mai dernier j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, qu'après enquête il fut établi qu'en absence du policier Kitambala, les cochons de ce policier ont bien détruit du sorgho et haricots au Bufumbira, en outre que les 12 bêtes à cornes furent saisies par de Wanyaruanda également au Bufumbira. J'avais envoyé deux notables d'ici pour statuer avec le Gomborora Kisanabagabo sur l'indemnité à payer aux lésés: soit 16 francs.

En conséquence:

- 1) J'ai fait payé au lésé 16 francs comme dommage et intérêts.
- 2) J'ai renvoyé les 12 têtes de bétail au propriétaire au Bufumbira.
- 3) Les Wanyaruanda ayant commis l'infraction ont été condamné à 1 mois de servitude pénale et 100 francs d'amende.
- 4) Je vous saurais fré de vouloir bien donner l'autorisation pour renvoyer au policier Kitambala les cochons.

X X X

Je saisais cette occasion pour vous faire savoir également, que le sous-chef Ngirabakunzi, qui a commis une excursion à main armée au Bufumbira est enlevé de ses fonctions de sous-chef au Bukamba.

Veuillez agréer, Monsieur le District Commissioner,
l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Délégué,
E. WOUTERS.

Monsieur le District Commissioner

K A B A L E .